

valable dès le
1er mai 2021

new now!

Renouvellement de l‘étiquetage des pneu EU

Nouveau design et contenu adapté

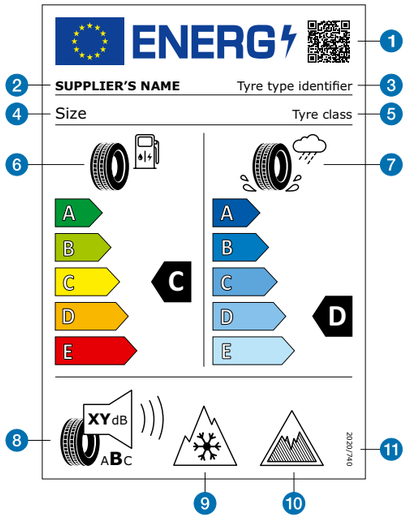
YOKOHAMA

Quel est le concept de l‘étiquetage des pneumatiques ?

L‘étiquetage énergétique des pneus a été introduite par l‘Union européenne en 2012 afin de classer de manière uniforme les caractéristiques des pneus telles que la résistance au roulement, l‘adhérence sur sol mouillé et le bruit de roulement. Ces informations sont transmis aux consommateur afin de faciliter leur choix du pneu.

Depuis l‘introduction du règlement (CE) n° 1222/2009, chaque pneu tourisme et camionnette, se trouvant sur le marché européen, doit porter une étiquette énergétique. Un **règlement adapté est rentré en vigueur le 1er mai 2021, il s‘agit du règlement (UE) 2020/740**. Grâce au nouveau règlement, le consommateur dispose d‘informations plus claires et plus complètes sur l‘efficacité économique et écologique du pneu.

Comment le nouveau label européen des pneus est-il constitué ?



1. Code QR
2. Nom de la marque ou logo du fournisseur
3. Identifiant du type de pneu
4. Dimension du pneu, indice de charge et classe de vitesse
5. Classe du pneu : c'est-à-dire C1, C2 ou C3
6. Pictogramme d'efficacité énergétique, échelle et classe de performance
7. Pictogramme d'adhérence sur sol mouillé, échelle et classe de performance
8. Pictogramme de bruit de roulement externe, valeur (dB, arrondie à l'entier le plus proche) et classe de per
9. Pictogramme d'adhérence sur neige (3PMF)
10. Pictogramme d'adhérence sur glace (pneus C1 uniquement)
11. Le numéro de série de ce règlement : "2020/740".

Classe d'efficacité énergétique
La classe d'efficacité énergétique va de A (la plus efficace) à E (la moins efficace). Un pneu de la classe la plus élevée présente une moindre résistance au roulement et nécessite donc moins d'énergie pour mettre le véhicule en mouvement. Il en résulte une baisse des coûts énergétiques (combustibles fossiles ou électricité).

Classe d'adhérence sur sol mouillé
L'adhérence sur sol mouillé. Les classes vont également de A (distance de freinage plus courte sur l'asphalte mouillé) à E (la plus longue).

Note relative au niveau sonor externe et valeur mesurée (dB)
La classe de bruit de roulement externe va de A (faible bruit à l'extérieur du véhicule) à C (bruit le plus élevé). Le bruit de roulement externe causé par les pneumatiques est mesuré en décibels. Ce bruit est différent du "bruit de cavité", qui est transmis des jantes à l'intérieur du véhicule.

Les pneus adaptés aux conditions de neige portent le **pictogramme d'adhérence sur la neige** ("3PMF").

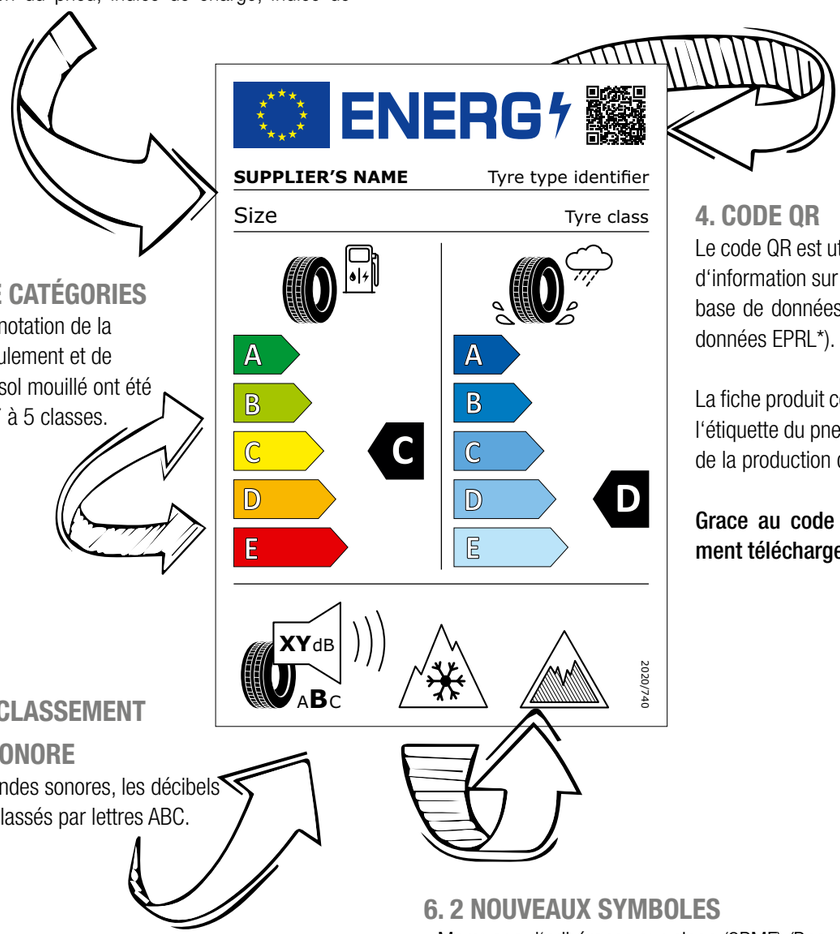
Les pneus hiver nordiques (classe de pneus C1) destinés à être utilisés sur des surfaces glacées sont marqués d'un symbole (**pictogramme d'adhérence sur la glace**) représentant une stalagmite de glace.

Quelles sont les nouveautés?

1. UN CHAMP D‘APPLICATION ÉTENDU
Auparavant, seuls les voitures particulières (C1) et les véhicules utilitaires légers (C2) étaient pourvus du label européen, désormais les véhicules utilitaires lourds (C3) sont également concernés..

2. DONNÉES SUPPLEMENTAIRES
Les informations suivantes sont nouvellement notées : marque du fournisseur, numéro d‘article, dimension du pneu, indice de charge, indice de vitesse.

3. NOUVELLE CATÉGORIES
Les échelles de notation de la résistance au roulement et de l‘adhérence sur sol mouillé ont été raccourcies de 7 à 5 classes.



4. CODE QR
Le code QR est utilisé pour accéder à la fiche d‘information sur le produit (FIP) à partir de la base de données publique de l‘UE (base de données EPRL*).

La fiche produit contient toutes les valeurs de l‘étiquette du pneu ainsi que le début et la fin de la production du pneu.

Grace au code QR, vous pouvez également télécharger l‘étiquette label.

5. NOUVEAU CLASSEMENT DU NIVEAU SONORE
Au lieu de trois ondes sonores, les décibels sont désormais classés par lettres ABC.

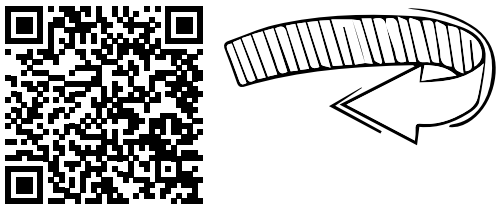
6. 2 NOUVEAUX SYMBOLES
- Marquage d‘adhérence sur niege (3PMF) (Pneu hiver/toute saison)
- Marquage d‘adhérence sur verglas (que pour pneu tourisme/C1)

*EPRL: European Product for Energy Labelling

Quelles sont mes obligations en tant que commerçant ?

Selon le règlement (art. 6), les dispositions suivantes rentrent en vigueur à partir du 1er mai 2021 (règlement énumérées sous forme abrégée) :

- Le revendeur s'assure que le pneu porte l'étiquette de l'UE*
- Avant toute vente, l'étiquette du pneu doit être montrée au consommateur.
- Si le pneu n'est pas visible au moment de l'achat, une copie de l'étiquette du pneu doit être remise au consommateur
- Le matériel de publicité visuelle/technique doit obligatoirement contenir les nouveaux labels de pneus.
- Le le label doit être affiché à proximité de chaque indication de prix (le marquage des pneumatiques n'est pas obligatoire sur les factures).
- Dans le cas de la vente à distance sur papier, le client final doit pouvoir consulter et imprimer la fiche produit.
- Dans le cas de la vente par Internet, l'étiquetage du pneu doit être affiché à proximité du prix et les données relatives au produit doivent pouvoir être consultées.
-



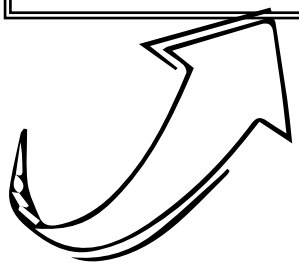
L'intégralité du RÈGLEMENT 2020/740 est disponible via le code QR suivant
(vous pouvez également y lire les directives exactes pour les commerçants).

*Tous les pneus qui ont été mis sur le marché avant le 1er mai 2021 continueront à être livrés avec les anciennes étiquettes. Tous les pneus qui vous ont été livrés avant le 1er mai 2021, ne doivent pas être réétiquetés.

Où puis-je trouver les nouvelles étiquettes pour les pneus ?

Les nouvelles valeurs label européen, les liens vers les fiches techniques des produits ainsi que les étiquettes de l'ensemble de notre gamme de pneus YOKOHAMA, se trouvent dans le document Excel suivant :

http://www2.yokohama-online.com/ch/files/webshop/Label%20R740_URL_Yokohama_V1.1.xlsx



N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Version du : 01/05/2021

YOKOHAMA (Suisse) SA • Route de la Maladaire 16 • 1562 Corcelles-près-Payerne
Tel. 026 662 40 00 • Fax 026 662 40 01 • info@yokohama.ch • www.yokohama.ch

YOKOHAMA